

LIVRET D'ACCUEIL



Les EHPAD des Graves

• Bègles • Cestas • Pessac • Talence



15 CHEMIN DU BIALA - 33610 CESTAS

TÉL. : 05 56 78 13 90

COURRIEL : ACCUEIL@EHPAD-SEGUIN.FR

HORAIRES DE L'ACCUEIL : 9H00 – 17H00

LE MOT DU DIRECTEUR



Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre établissement.

L'ensemble des membres du personnel est à votre disposition pour rendre votre séjour le plus agréable possible. Dès à présent, n'hésitez pas à nous poser toutes les questions que vous souhaitez.

Ce Livret d'Accueil est destiné à vous servir de guide tout au long de votre séjour. Vous y trouverez une présentation de l'organisation de l'établissement et des prestations fournies, ainsi que des indications pour faciliter votre quotidien.

Vous pouvez à tout moment nous faire part de vos remarques, suggestions ou commentaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Sommaire

- 01 Présentation de l'établissement
- 02 L'EHPAD : mode d'emploi :
 - Votre arrivée dans l'établissement
 - La chambre
 - Les frais de séjour
 - Les aides financières
- 03 Le personnel de l'établissement à votre service :
 - Le personnel de direction et administratif
 - Le personnel d'encadrement des soins
 - Le personnel soignant
 - Le personnel soignant et accompagnant
 - Les services logistiques
- 04 L'EHPAD au quotidien : renseignements utiles
 - La restauration
 - La blanchisserie
 - Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
 - La télémedecine
 - Le courrier
 - L'espace coiffure
 - Les prestations extérieurs
 - Les biens et valeurs personnels
 - La pratique religieuse ou philosophique
 - Les sorties
 - Les visites
 - Les animaux de compagnie
 - Les activités et loisirs
 - Les locaux collectifs
 - Les règles de conduite en collectivité
 - La sécurité



O1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

EHPAD SEGUIN



L'EHPAD « Seguin » est un établissement public autonome relevant de la Fonction publique hospitalière. Il est situé au centre bourg de Cestas, entre la forêt des Landes de Gascogne et la métropole bordelaise, dans les Terres de Graves que les amateurs de vin connaissent, à mi-distance entre Bordeaux et le Bassin d'Arcachon. L'établissement profite d'une localisation privilégiée, facilement accessible depuis Bordeaux et à proximité des centres d'activités de la commune.

La structure offre aux résidents un cadre de vie privilégié, paisible et verdoyant

Entièrement restructuré en 2021-2022, l'EHPAD comporte aujourd'hui 80 lits d'hébergement permanent, 6 lits d'hébergement temporaire dont un hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, 6 places d'accueil de jour. L'établissement dispose également d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) au bénéfice des résidents, d'une capacité de 12 places.

Il est construit sur deux niveaux et divisé en 5 secteur qui portent le nom de territoire : les secteurs Landes, Bassin, Gascogne et Guyenne se situent au rez-de-chaussée tandis que le secteur Vignobles se situe à l'étage. L'établissement comporte des chambres simples ainsi que des chambres doubles.

Depuis le 1^{er} août 2022, l'EHPAD « Seguin » fait partie intégrante de la direction commune « Les EHPAD des Graves », composée de 4 EHPAD publics autonomes :

- EHPAD « Manon Cormier » à Bègles
- EHPAD « Seguin » à Cestas
- EHPAD « Le Jardin des Provinces » à Pessac
- EHPAD « Château Gardères à Talence

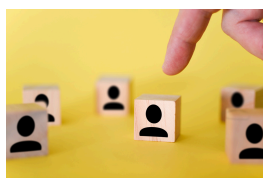
2022

La gouvernance est assurée par une directrice générale, directrice de l'EHPAD « Le Jardin des Provinces » et de trois directeurs délégués sur les trois autres établissements.

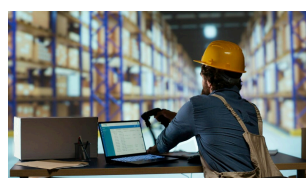
L'objectif de ce regroupement est de travailler ensemble afin de s'enrichir mutuellement, d'améliorer et d'harmoniser les pratiques professionnelles. La direction commune est l'expression d'un engagement collectif au sein d'un même territoire. La nouvelle phase de la direction commune est désormais de déployer ses pôles fonctionnels :



Pôle Finances
EHPAD "Manon
Cormier"



Pôle Ressources
humaines
EHPAD "Seguin"



Pôle Logistique
EHPAD "Le Jardin des
Provinces"



Pôle Qualité
EHPAD "Château
Gardères"

MISSION DE L'EHPAD

La mission de l'EHPAD « Seguin » est d'accueillir, soigner et accompagner des personnes âgées de 60 ans et plus (sauf dérogation) en situation de dépendance, d'isolement et/ou de perte d'autonomie. L'ensemble du personnel s'engage, avec votre participation, à une prise en charge de qualité qui comprend :

- Un projet de vie personnalisé pour chaque résident ;
- Le maintien des liens familiaux et la poursuite de la vie sociale et culturelle ;
- Le maintien et l'amélioration de l'autonomie ;
- Des réunions d'échange et d'information pour favoriser la communication ;
- La prévention des chutes pour garantir la sécurité des résidents ;
- La liberté d'aller et venir en toute sécurité ;
- La prévention de la dénutrition ;
- Le traitement de la douleur physique et/ou psychique ;
- L'accompagnement en fin de vie pour garantir la dignité et le confort des résidents.



O2. L'EHPAD : MODE D'EMPLOI

LA CHAMBRE

La chambre qui vous sera attribuée est meublée par l'établissement. Il est néanmoins possible et conseillé de la personnaliser (fauteuil, commode, table, bibelots...) d'une manière compatible avec votre état de santé, la superficie de la pièce, la sécurité et l'organisation des soins, tant pour vous que pour le personnel et les visiteurs.

La chambre est équipée d'une télévision ou, si ce n'est pas le cas, d'une prise adaptée. Elle est également équipée d'une prise téléphonique. Si vous souhaitez installer le téléphone, vous pouvez souscrire un abonnement auprès du fournisseur de votre choix. Tout appareil électrique que vous souhaitez installer dans votre chambre doit faire l'objet d'une autorisation de l'établissement.

Le personnel de l'établissement assure le nettoyage de votre chambre. Quant aux petites réparations, elles sont assurées par le service technique, l'intervention étant comprise dans le tarif journalier.

Pour des raisons matérielles ou sanitaires, il est possible que vous soyez déplacé de votre chambre de manière temporaire ou permanente. Vous et vos proches en serez informés en amont.

LE PAIEMENT

- Payer votre séjour :

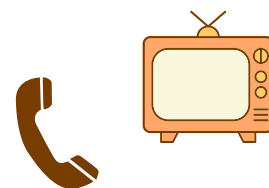
Votre séjour vous est facturé tous les mois. Le tarif est décidé chaque année par les autorités et doit être payé chaque mois. Si vous le souhaitez, vous pouvez mettre en place un prélèvement automatique pour faciliter les paiements mensuels.

Lors de votre admission, un dépôt de garantie vous est demandé, sauf si vous avez droit à l'aide sociale.

- Les aides financières :

Il existe plusieurs aides pour vous aider à payer votre séjour en hébergement permanent ou temporaire. Ces aides sont : l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'aide sociale, les déductions fiscales et l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). Les critères pour bénéficier de ces aides sont expliqués dans l'annexe 3 du livret d'accueil.

EHPAD SEGUIN



O3. LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT

EHPAD SEGUIN

LE PERSONNEL DE DIRECTION ET ADMINISTRATIF :

Le service administratif d'un EHPAD gère l'accueil, les budgets et les ressources humaines afin de garantir le bon fonctionnement de la structure et de répondre aux besoins des résidents.

Le Directeur, Clément LAFITTE

Garant de la qualité des prestations de l'établissement, le directeur organise et accompagne ses équipes.

Il est responsable des ressources humaines, du développement professionnel de ses collaborateurs et de leurs conditions de travail.

Il gère le budget et est responsable de la pérennité financière de l'établissement.

Il entretient un réseau relationnel facilitant l'intégration et le développement de l'établissement dans le réseau de soins régional.



Anne-Sophie AVOIE

Responsable Comptabilité
et finances



Chloé ABOULKHEIR

Responsable
Ressources humaines



Nadège CASTAING

Responsable accueil /
admissions



LE PERSONNEL MÉDICAL ET SOIGNANT :

Le médecin coordonnateur, Carine FOUCAUD



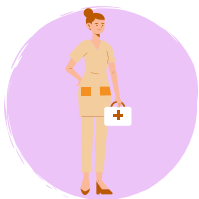
Le médecin coordonnateur de l'EHPAD a pour mission d'élaborer et de faire vivre, en collaboration avec l'équipe soignante, le projet général de soins et le projet médical de l'établissement. Il s'assure également de la qualité des soins médicaux dispensés aux résidents en coordonnant les professionnels salariés et libéraux, en effectuant des évaluations gériatriques et en participant à l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement. Le médecin coordonnateur donne son avis médical sur les dossiers d'admission et participe à l'élaboration des bonnes pratiques professionnelles et de la politique de l'EHPAD.

La cadre de santé, Marie-Pierre STAYAN



La cadre de santé, membre de l'équipe de direction, exerce des responsabilités d'encadrement auprès des équipes de soins. Elle est garante de la qualité de vie proposée aux résidents, dans le respect de l'éthique professionnelle.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS :



Les infirmiers encadrent une équipe d'aides-soignants, réalisent les soins dont vous avez besoin, soit à votre initiative, soit selon les prescriptions du médecin : prise de médicaments, pansements, injections... Ils observent et transmettent au médecin traitant des informations sur l'évolution éventuelle de vos signes cliniques.

LES AIDES-SOIGNANTS ET LES ACCOMPAGNANTS ÉDUCATIFS ET SOCIAUX :



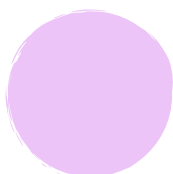
L'Aide Soignant travaille sous la supervision de l'infirmier et aide les patients avec des soins d'hygiène et de confort, ainsi qu'avec des activités de la vie quotidienne. L'Accompagnant Éducatif et Social accompagne les patients dans les tâches quotidiennes et les loisirs, tout en encourageant la communication pour briser l'isolement.

LES AGENTS DE SERVICE HOSPITALIER :

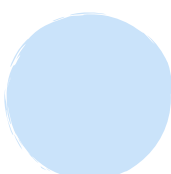


L'Agent de Service Hospitalier participe au bien-être et au confort des résidents : il nettoie les chambres, couloirs et espaces communs de l'établissement. De plus, il sert les différents repas au résident.

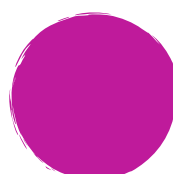
RECONNAÎTRE LES COULEURS DES BLOUSES :



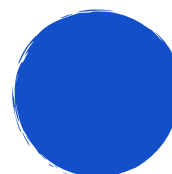
INFIRMIÈRES



AIDE-SOIGNANT(E)
(AS)



AGENT DES SERVICES
HOSPITALIERS (ASH)



PROFESSIONNELS
REPLACANTS



Le responsable hôtellerie, David DELBOS

Le responsable hôtellerie, membre de l'équipe de direction, exerce des responsabilités d'encadrement auprès des équipes d'hôtellerie. Il travaille en étroite collaboration avec la cadre de santé pour un accompagnement de qualité.



La psychologue, Fanny SAINCET

La psychologue est là pour vous aider en cas de difficultés ou d'événements difficiles, tels que des changements de lieu de vie, des deuils, de l'isolement ou des conflits familiaux. Elle peut vous offrir une écoute attentive et des échanges pour vous accompagner. Elle est également disponible pour les familles qui souhaitent discuter de l'accompagnement de leur proche.



La psychomotricienne, Jennifer PEREZ y ESPADA

La psychomotricienne est là pour traiter les troubles du mouvement et du geste des résidents. Elle est spécialiste de la rééducation des troubles psychomoteurs. A ce titre, elle joue un rôle crucial dans le bien-être et le maintien de l'autonomie de la personne âgée



Les animatrices, Sandrine MAGRY et Laetitia LOPEZ

Les animatrices organisent des activités pour maintenir les liens sociaux, favoriser l'autonomie et le bien-être des résidents. Elles écoutent et établissent une relation de confiance avec eux. Elles planifient, supervisent et coordonnent des animations et des loisirs adaptés pour promouvoir le développement personnel.

LES SERVICES LOGISTIQUES :



Le service technique

Nos deux agents réalisent des interventions techniques. Ils entretiennent et assurent des opérations de première maintenance, ils gèrent le matériel et l'outillage. Ils font également intervenir des prestataires pour toutes les interventions spécialisées (sécurité incendie, maintenance des gros équipements...).



Le service de cuisine

L'équipe de restauration apporte tous ses soins à la conception et à la réalisation des menus qui vous sont servis.



Le service de blanchisserie

La lingère assure l'entretien quotidien de votre linge ainsi que du linge hôtelier et des vêtements professionnels. Elle est identifiable du fait de sa blouse à la couleur rose.

04. L'EHPAD AU QUOTIDIEN : RENSEIGNEMENTS UTILES

EHPAD SEGUIN

LA RESTAURATION :



Nous prenons soin de préparer les repas en collaboration avec une diététicienne pour répondre à vos besoins. Nous respectons les régimes alimentaires prescrits par votre médecin.

A plusieurs reprises dans l'année, une commission des menus se réunit pour discuter de l'alimentation et de la nutrition.

En fonction de l'évaluation de votre état général, une adaptation de la texture du repas peut être prescrite en concertation avec l'équipe médicale et paramédicale.

Les petits-déjeuners sont toujours servis en chambre. Les déjeuners sont servis en salle de restaurant, sauf si vous avez besoin de soutien ou d'assistance particulière, auquel cas, ils sont servis dans les petits salons présents dans chaque secteur ou en chambre. Les diners sont servis en salle de restauration ou en chambre.

Vous pouvez inviter des personnes à déjeuner avec vous, le prix est fixé par le Conseil d'administration et affiché à l'accueil.

Horaires des repas :

Petit déjeuner : à partir de 7h15 en chambre

Déjeuner : à partir de 12h00

Collation : à partir de 15h30

Dîner : à partir de 18h30

Les collations nocturnes sont servies sur demande.



LA BLANCHISSERIE :



Tous les vêtements (y compris les vêtements personnels des résidents) sont lavés en interne. Sauf cas particuliers (vêtements très délicats), les familles ne peuvent pas emporter le linge à leur domicile pour le laver, car il doit être lavé exclusivement par la blanchisserie de l'établissement qui suit les normes d'hygiène hospitalière.

Il est recommandé de remplacer régulièrement les vêtements personnels.

La liste des articles recommandés est disponible en annexe du contrat de séjour. Les nouveaux vêtements sont à déposer à l'accueil, afin d'être marqués et lavés. Ils seront marqués par le biais d'un système de puces électroniques, excepté pour l'hébergement temporaire.



LE PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS :

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés est un lieu aménagé spécifiquement pour recréer une ambiance "comme à la maison" au sein de l'établissement, afin de proposer des activités thérapeutiques non médicamenteuses adaptées.

Le PASA dispose d'une entrée adaptée et sécurisée. Un espace cuisine est ouvert sur une grande salle à manger. Des espaces aménagés permettent de bénéficier d'activités thérapeutiques en groupe ou en individuel. Un petit salon est quant à lui dédié au repos et à la détente émotionnelle.

C'est un environnement chaleureux et non institutionnel baigné de lumière et ouvert sur une terrasse sécurisée donnant sur le jardin.



HORAIRES D'OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI

Journée complète avec repas et goûter :
De 10h30 à 16h30

Demi-journées :
10h30-13h00 : Activité du matin et repas
12h15-16h30 : Repas, activité de l'après-midi et goûter

OBJECTIFS

- Accompagner de manière spécifique les personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées en offrant un cadre contenant et sécurisant émotionnellement.
- Accompagner et apaiser les troubles du comportement modérés par le biais de thérapies non médicamenteuses en proposant des activités collectives ou individuelles.
- Maintenir l'autonomie des capacités physiques, cognitives et psychomotriciennes.
- Maintenir le lien social (expression, empathie, ouverture à l'autre, sentiment d'appartenance à un groupe).



ACTIVITES PROPOSEES



- Atelier d'expression corporelle
- Musicothérapie
- Atelier mémoire
- Atelier culinaire
- Jeux de société
- Activité de la vie quotidienne
- Promenade/Atelier Jardinage
- Activité manuelle
- Atelier parole/réminiscence
- Activité détente
- Lecture, conte
- Atelier multisensorielle
- Médiation animale

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Cadre de santé
- Assistance de soins en gériatrie (ASG)
- Psychomotricienne
- Psychologue
- Médecin coordonnateur



LA TÉLÉMÉDECINE :

L'établissement dispose d'un service de télémedecine. Ce dispositif de medecine à distance permet de proposer une expertise médicale adaptée tout en limitant les coûts de transport et les déplacements pour les personnes fragiles.

Deux formes de télémedecine sont proposées :

- La "téléconsultation" : un professionnel médical consulte le résident à distance.
- La "téléexpertise" : un professionnel de l'établissement sollicite l'avis d'un ou plusieurs professionnels médicaux experts à partir des éléments du dossier médical du résident.

Ces services tiennent compte de l'offre de soins du territoire, font appel à des professionnels de santé compétents et sont encadrés par des mesures de sécurité élevées.



LE COURRIER :

Le courrier est reçu et distribué quotidiennement par les ASH.

Vous pouvez déposer votre correspondance à l'accueil ou dans la boîte aux lettres situé en face du salon de coiffure, le vaguemestre le postera dans la journée.



L'ESPACE COIFFURE :

L'établissement a passé une convention avec un coiffeur extérieur à l'établissement qui vient vous proposer ses prestations (coupe, brushing, couleur...) les lundis et vendredis matins si vous le souhaitez. L'inscription et le paiement se font directement auprès de lui.



LA PÉDICURE :

Des podologues peuvent vous être proposés au moment de l'admission au sein de l'établissement.

Si vous souhaitez faire appel à un autre professionnel, vous devez en informer le secrétariat lors de votre admission. Vous êtes en effet libre de faire intervenir le professionnel de votre choix. Dans ce cas, ce sera à vous de prendre rendez-vous directement avec lui.



LES BIENS ET VALEURS PERSONNELS :

L'établissement est responsable de plein droit uniquement pour les objets déposés qui ont été identifiés dans l'inventaire annexé au règlement de fonctionnement. L'établissement ne peut pas être tenu responsable de la perte ou du vol de toute autre objet de valeur ou d'argent que vous détenez. Nous vous conseillons de ne pas détenir de biens de valeur ni de monnaie en quantité importante dans votre chambre, ou bien de les conserver dans un endroit protégé (exemple : coffre cadenassé).



LA PRATIQUE RELIGIEUSE OU PHILOSOPHIQUE :

Les conditions de la pratique religieuse ou philosophique y compris la visite de représentants des différentes confessions, vous sont facilitées si vous en faites la demande. Les personnels et les usagers s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



Un espace de culte peut être mis à votre disposition si vous en faites la demande. Un service religieux est assuré dans l'EHPAD tous les 1er vendredi du mois, à 15h.

La liste des représentants des différents cultes en Gironde est affichée à dans le hall d'accueil.

LES SORTIES :

- Libertés d'aller et venir :

Vous êtes libre de vous déplacer comme vous le souhaitez. Si vous devez vous absenter, vous devez en informer l'administration pour éviter toute inquiétude et pour que l'équipe de soins soit informée. Si vous prévoyez de rentrer après 21h00, il est important d'en informer le personnel car la porte d'entrée principale sera fermée à cette heure.



- Vacances :

Vous êtes libre de partir en séjour pour convenances personnelles, mais nous vous remercions de prévenir le personnel. Aucun accord médical n'est nécessaire, cependant le médecin peut émettre un avis défavorable. En cas de sortie sans l'avis médical, l'EHPAD se décharge de toute responsabilité en établissant un document signé de la personne constatant la situation.



- Hospitalisation et court séjour :

Dans l'hypothèse d'une hospitalisation, votre lit vous sera réservé au sein de l'EHPAD.



- Départ volontaire :

Vous pouvez quitter l'EHPAD à tout moment, si vous en faites la demande : un préavis doit toutefois être respecté (cf. votre contrat de séjour).



LES VISITES :

Horaires des visites : Les visites des familles et proches sont libres

Vous pouvez recevoir des visiteurs dans l'EHPAD, mais ils doivent être respectueux et ne pas déranger les autres résidents. Les enfants accompagnés doivent être surveillés pour ne pas perturber la tranquillité de l'établissement.

Les familles peuvent aller et venir librement dans l'établissement, des salons sont disponibles à chaque étage. Si votre état de santé le justifie, un membre de votre famille peut être autorisé à passer la nuit et/ou à prendre ses repas dans votre chambre. De même, le médecin et la cadre de santé peuvent limiter les visites en cas de contre-indication médicale ou par nécessité de service.



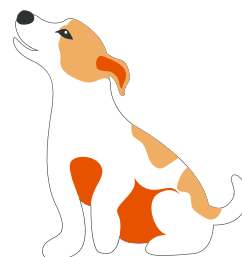
LES ANIMAUX DE COMPAGNIE :

L'EHPAD accepte la présence d'animaux de compagnie si vous en faites la demande et si les conditions suivantes sont remplies :

- votre animal de compagnie doit avoir un carnet de santé à jour et être vacciné,
- vous devez être capable de vous occuper de votre animal (changer sa litière, etc.),
- vous devez fournir le nom d'un vétérinaire référent,
- votre animal doit être stérilisé, éduqué et propre,
- vous ne pouvez pas avoir plus d'un animal de compagnie à l'EHPAD.

Après une période d'essai d'un mois, la Direction peut décider de refuser l'animal si celui-ci perturbe le bon fonctionnement de l'établissement.

Vous devez prendre en charge vous-même tous les frais liés aux soins et la nourriture de votre animal.



ACTIVITÉS ET LOISIRS :

Vous pouvez organiser votre journée comme vous le souhaitez et participer aux activités collectives proposées plusieurs fois par semaine, comme les ateliers manuels, les lotos, la musique et le chant, les sorties et plus encore. Les activités sont annoncées sur des affiches et réalisées par les animatrices, parfois en collaboration avec des bénévoles ou des volontaires en service civique.

Il y a des télévisions communes au sein du petit salon de chaque secteur, un coin bibliothèque dans le couloir principal et des jeux de société à disposition, que vous pouvez utiliser dans votre chambre ou dans les salons avec votre famille.

Nos animatrices sont présentes du lundi au vendredi, et un samedi sur deux, et proposent de multiples animations, comme la lecture de journaux, les ateliers de pâtisserie et les sorties. Les familles sont les bienvenues pour participer aux animations et aux sorties, il suffit de vous adresser aux animatrices pour plus d'informations.



LES LOCAUX COLLECTIFS :

L'établissement met à votre disposition des locaux collectifs (salons, salle à manger...) que vous pouvez utiliser, s'ils sont libres, avec vos proches. Ces lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite



LES RÈGLES DE CONDUITE EN COLLECTIVITÉ :

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective supposent le respect de règles de vie commune.

- Respect d'autrui : La vie collective et le respect des droits et libertés impliquent une attitude qui rend la vie commune agréable : politesse, courtoisie, convivialité... Une hygiène corporelle satisfaisante pour vous et votre entourage est indispensable.
- Alcool et tabac : Il est strictement interdit d'amener ou de stocker des boissons alcoolisées (vin, cidre, alcool) dans l'établissement. Conformément à la loi, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement, sauf sur les balcons des chambres.
- Nuisances sonores : L'utilisation d'appareil de radio, de télévision ou de tout autre système phonique se fera avec discrétion.
- Respect des biens et équipements collectifs : Il est important de veiller à ne pas nuire à la propreté des lieux et de respecter le mobilier mis à disposition. Les denrées non périssables, susceptibles d'être entreposées dans votre logement, feront l'objet d'une surveillance par vous, vos proches ou le personnel.



SÉCURITÉ :

Si vous remarquez quelque chose qui pourrait nuire à une personne ou à un bien, vous devez en informer le personnel ou la direction. L'utilisation d'appareils à carburant liquide, solide ou gazeux, ainsi que les couvertures chauffantes, sont interdites. Tout appareillage doit respecter les consignes d'utilisation et les normes NF.



Tout dysfonctionnement de matériel doit être signalé. Aucun « bricolage » ne doit être réalisé. Toute réparation nécessaire sera réalisée par le responsable de la maintenance ou une entreprise spécialisée.

NOUS VOUS
SOUHAITONS LA
BIENVENUE A L'EHPAD
SEGUIN !